



**Note de contribution
concernant « les mesures à mettre en place
pour consommer moins d'énergie »**



Rédigée par le groupe Energies Citoyennes
lundi 3 octobre 2022



Pour rappel

Lors du conseil municipal du lundi 26 septembre 2022, Mme Le Maire a précisé le démarrage d'une période de consultation auprès :

- de sa majorité politique municipale.
- des groupes d'oppositions du conseil municipal.
- des structures associatives de la ville.
- des partenaires sociaux.

D'après les explications présentées lors de ce conseil, cette consultation vise à échanger sur les premières pistes d'actions formulées par la majorité municipale.

A noter

Le groupe Energies Citoyennes souhaite bien évidemment répondre favorablement à cette demande et intègre également dans cette note des propositions/pistes d'actions.

Contexte actuel et crise de l'énergie

La crise du Covid nous a fait nous souvenir que les sociétés industrielles sont soumises à ces des contraintes matérielles. La plus profonde de ces contraintes tient au fait que **80% de l'énergie consommée dans le monde provient des sources fossiles** : pétrole, charbon et gaz. Cette contrainte est de double nature : **émissions de gaz à effet de serre d'une part, caractère épuisable de ces sources d'énergies d'autre part.**

Le changement climatique fait peser sur les sociétés humaines des risques d'une ampleur inouïe. Il existe un consensus scientifique sur la cause de ces bouleversements : le réchauffement de l'atmosphère qu'entraîne l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre est due aux activités humaines.

Le gaz carbonique ou dioxyde carbone (CO2) est le principal gaz à effet de serre émis par activités. Les émissions de CO2 sont causés principalement par la combustion des sources fossiles d'énergie. Brûler du pétrole, du gaz ou du charbon permet de produire de la chaleur pour faire fondre du métal ou chauffer des habitations. Cette énergie peut aussi être convertie au électricité ou en puissance mécanique pour les voitures, les bateaux, les avions, les pelles mécaniques ou une bonne part des outils/machines de notre environnement. Plus nos sociétés resteront longtemps « accros » aux énergies fossiles, plus elles risqueront de se heurter soit aux impacts du réchauffement, soit à des crises de manque de brut (pétrole, gaz et charbon)... **soit aux deux en même temps.**

Autre élément important du diagnostic sur lequel nous avons un désaccord profond avec vous

Si les énergies fossiles sont partout, c'est qu'elles étaient ce que nous avons de plus simple et d'efficace sous la main. Toutes les sources alternatives d'énergie sont techniquement plus délicates à déployer. Ce n'est pas la seule augmentation du coût de l'énergie qui doit motiver notre action, mais l'adaptation à une pénurie annoncée et la limitation des effets désastreux des énergies fossiles sur le climat. Autrement dit : **maintenir la consommation d'énergie d'un pays riche comme la France au même niveau qu'aujourd'hui est physiquement impossible.** La sortie des énergies fossiles est inexorable. Elle sera **anticipée ou subie.** La première nation qui ouvrira le passage marquera l'Histoire. Nous pouvons réussir, mais c'est tout de suite. Il n'y a pas de temps à perdre.

A retenir : la sobriété est une nécessité pour consommer moins d'énergie fossile. Elle ne peut être seulement résumée à une conséquence du prix de l'augmentation de l'énergie.

La question écologique et la transition énergétique étaient au cœur de notre candidature en 2020. En voici quelques points clés * :



Au niveau de l'énergie :

- ▶ Diagnostic/Développement du réseau de chaleur urbain
- ▶ Soutenir la reconversion de la centrale de Lucy (méthanisation) et l'émergence d'autres sites de production d'énergies non carbonées.
- ▶ Soutenir le projet de création d'autres sites photovoltaïques sur les anciens sites miniers ou les lacs.
- ▶ Créer à l'échelle du bassin minier ou de la CU, Un Service Public de l'Efficacité Energétique) pour dynamiser la rénovation de l'habitat et pour accompagner les petits producteurs dans les démarches/travaux.
- ▶ Limiter les consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public sur la base d'un diagnostic et de plans d'actions.

Au niveau de la mobilité/urbanisme :

- ▶ Apaiser la circulation ... de façon à sécuriser et développer les déplacements à pied ou à vélo.
- ▶ Repenser l'ensemble des modalités de transport, notamment de transport (réseau de bus, réétudier la faisabilité d'un train-tram...).
- ▶ Appuyer et participer à la rénovation thermique des bâtiments.

Proposition/analyse

Le groupe Energies Citoyennes propose un conseil municipal extraordinaire dont l'unique point à l'ordre du jour serait celui de l'énergie.

Cela serait plus pertinent et laisserait davantage de temps pour y réfléchir contrairement à une réunion de concertation réduite à une heure d'échange.

Ce cadre de concertation ne doit pas non plus se réduire aussi à un outil/dispositif de communication pour la majorité.

Pour compléter

- ▶ Le lavoir des Chavannes pèse et pèsera trop sur les finances publiques de la ville. Il est nécessaire d'en partager les charges.
- ▶ Revenir à un PPI faisable de 4 à 5 M€/an avec un taux de subvention à 25% et un auto-financement de 1M€/an.
A noter : revenir à un PPI réaliste, c'est la position du groupe depuis l'annonce du PPI, qui arrive d'ailleurs très tardivement (plus de 7 ans) après la prise de fonction de l'équipe actuelle.

Avant-propos

Dans un contexte post-covid déjà perturbé, l'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher certaines (les moins précautionneuses d'un point de vue de leurs prévisions financières), de réaliser des investissements.

Amorce, l'AMF et Intercommunalités de France avec le soutien de la Banque des Territoires ont anticipé l'augmentation des prix de l'énergie et ont dernièrement diffusé un plan d'urgence : « plan d'urgence sobriété, 10 actions pour aider les collectivités à passer l'hiver et autres pistes de travail ».

Ce travail a pour vocation d'aider les collectivités à identifier des actions qui leur permettent de diminuer leurs consommations d'énergie rapidement. Il fait écho au plan d'urgence sobriété énergétique annoncé par l'Etat cet été, qui vise à réduire la consommation énergétique de 10% d'ici deux ans et à limiter les risques de coupures cet hiver.

Les pistes à court terme évoqués dans le rapport

Les 10 actions à mettre en œuvre

HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES
QUELLES SOBRIÉTÉS ET COMMENT PASSER L'HIVER
POUR LES COLLECTIVITÉS ?

10 ACTIONS
APPLICABLES DÈS MAINTENANT
EFFICACES DÈS CET HIVER

CIBLAGE IDENTIFIER ET CIBLER LES BÂTIMENTS LES PLUS ÉNERGIVORES à partir de factures ou d'estimations		
MOBILISATION FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMÉR un référent « sobriété » par service	RÉGULATION VÉRIFIER LES SYSTÈMES DE RÉGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	19°C - 8°C RESPECTER LE CODE DE L'ÉNERGIE ET RÉGULER à 19°C les bâtiments occupés
ÉCLAIRAGE ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	ÉCO CONDUITE FORMER LES AGENTS À L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	EAU CHAUDE COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BÂTIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	ÉQUIPEMENTS INTERDIRE L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	MONUMENTS ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

ACTIIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 AOÛT 2022

Un diagnostic de consommation a été effectué mais, à notre connaissance, aucune stratégie n'a été clairement établie et aucun plan d'action construit.

Le fonctionnement des équipements de centralité doit être étudié : plaider pour une contribution financière des collectivités utilisatrices des installations.

De nombreux bâtiments communaux ne sont pas dotés d'appareils de régulation de la chaleur, à minima d'instruments thermostatique de commande.

Se doter d'un plan d'utilisation des bâtiments et prioriser l'utilisation des moins énergivores.

Se réinterroger sur la pertinence de l'investissement au regard de l'extinction des éclairages et retravailler sur le cahier des charges en urgence (expertise-optimisation) pour terminer le programme).
Se réinterroger aussi sur l'éclairage sportif : son utilisation nocturne, le gain entre le montant de l'investissement et l'économie d'énergie réalisé en raisonnant sur la durée d'utilisation, sur l'investissement financier et la consommation de matériaux (empreinte carbone en intégrant les émissions externalisées).

A noter :

Le rapport préconise des actions nombreuses et prioritaires à mettre en œuvre par les exécutifs en place. Les retours d'expérience et les conseils intégrés à ce rapport aideront les collectivités à arbitrer et faire leurs choix.

Une indispensable coopération

Les actions à mener concernant la transition écologique et énergétique passent en priorité par une mobilisation de la Communauté Urbaine.

La mobilisation de ses compétences en matière de transition énergétique, d'autorité régulatrice des déplacements, du logement, de gestion de l'eau, de la voirie et des espaces publics sont indispensables et obligent les politiques à une construction collective et prospective.

La Région doit aussi être fortement mobilisée en lien avec la CUCM pour identifier les leviers d'actions et de financement des prochains contrats territoriaux de financements dont les lignes de forces ne sont pas encore abouties.

La vie sociale est bien le cœur des compétences communales, la transition écologique est au cœur de celle des intercos et renvoie à l'obligation d'une réaction communautaire fondatrice.

La présente note revendique les « Assises de la Transition » au niveau communautaire pour poser le socle d'une nouvelle stratégie communautaire.

Analyse des propos du conseil du 26 septembre dernier

A la fin du Conseil du 26 septembre, Mme Le Maire a fait voter un vœu sur les « impacts de la hausse des coûts de l'énergie » pour « demander à l'Etat le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés pour le gaz et l'électricité, pour toutes les communes et les intercommunalités, quelle que soit leur taille ».

Cependant l'indignation exprimée par Mme Le Maire dans son propos liminaire n'est pas allé jusqu'à demander également à l'Etat d'instaurer une taxation des superprofits réalisés ces derniers mois par les entreprises.

Pour mémoire : TotalEnergies a enregistré 18,8 milliards de dollars de bénéfices sur le 1^{er} semestre 2022, soit presque le triple des 6 premiers mois de 2021. Du coup, l'entreprise vient de verser à ses actionnaires un acompte sur dividendes exceptionnel de 2,62 milliards d'euros !

- ▶ A mettre en parallèle avec le 1,5 Md € consacré au fond vert destiné aux collectivités locales...
- ▶ Autre exemple : Engie a doublé ses résultats avec 5 Md€ pour le 1^{er} semestre 2022.

L'Europe va peut-être instaurer une « contribution de solidarité » sur les producteurs de gaz et de pétrole. Pour l'heure, la France s'est refusée à le faire. Le paradoxe, c'est qu'en revanche le gouvernement taxe aujourd'hui beaucoup plus les entreprises des filières éolienne et photovoltaïque : depuis une réforme intervenue dans la loi de finances rectificative 2022, ces entreprises vont verser 2 Md € de plus au budget de l'Etat (au total au moins 10 Md € sur 2022 et 2023).

On aboutit ainsi à une situation où les énergies à encourager (les renouvelables) sont davantage ponctionnées que celles qu'il faudrait abandonner (les fossiles). Ce, alors que la France est le seul pays de l'Union européenne à avoir loupé ses objectifs 2020 de déploiements des renouvelables. On peut également dire, comme le souligne un membre du Haut Conseil pour le climat, Alain Grandjean, que ces superprofits générés par les prix élevés de l'énergie constituent « une taxe carbone pour les consommateurs, sauf que ces revenus ne vont pas dans les poches de l'Etat, mais dans celles des compagnies pétro-gazières ».

Trois lignes de force à mettre en œuvre dès aujourd'hui en faveur de la transition énergétique

Villes et Urbanisme :

- ▶ Travailler sur une révision complète de la question des déplacements du quotidien (plan marche, plan vélo...).
- ▶ Etudier la faisabilité du transport ferré moyenne et courte distance (relance du train-tram, révision du réseau de TC).
- ▶ Stopper les financements de voirie qui ne concourent pas à la réduction du transport carboné et le conditionner à des aménagements de transports non carbonés.
- ▶ Mettre en cohérence politiques et actions publiques avec les objectifs et la vision sobre du territoire (notamment le prochain SRADET et PLUi). Devant la dimension systémique et multi-échelle des défis, coopérer est une obligation. Coopérer permet de décloisonner les sujets et les acteurs, pour faire fructifier les cobénéfices. Une recommandation : organiser tous les ans des « COP » (Conférence des Parties) à échelle communautaire comme outil de coordination.

Le logement :

- ▶ Mettre en place au niveau de la Communauté un Service public de l'Efficacité Energétique) pour dynamiser la rénovation énergétique globale de l'habitat et des bâtiments publics.
- ▶ Soutenir les entreprises locales de la rénovation notamment par le volet formation.

L'énergie :

- ▶ Construire un plan de développement de l'énergie non carbonée.
- ▶ Reprise en main de la centrale de Lucy par la CU avec l'Etat dans le cadre de la stratégie hydrogène France.
- ▶ Mobiliser le fond vert annoncé fin août à destination des collectivités pour accélérer la transition énergétique en réhabilitant des friches industrielles pour limiter l'étalement urbain.